



GRUPE DE TRAVAIL SORTIE DE MARCHANDISES

RAPPORT

17.02.2017

CONVENORS	Dorothy Cardoen (AGD&A) & Jan Robbroeckx
SECRÉTAIRE	Jan Robbroeckx
PRÉSENTS	<p>Albert Palstermans CRSNP (Stream Software), Charles Bourton AGD&A (Nike), Debby Bogemans AGD&A (Klama Antwerpen), Diederik Bogaerts ICC (KPMG), Dimitri Annys CEB (Portmade), Eline Hofman AGORIA (Honda), Erik Van Poucke AGD&A (SCC Port – Anvers), Eylen Aydemir AGD&A (Législation), Fons Uyttendaele BCA (UPS), Goedele Boonen AGD&A (Contentieux – Anvers), Hilde Bruggeman ASV/NAVES, Ilse Eelen AGD&A (SCC – Central), Jack Nuijten ICC (Loyens & Loeff), Jamil Soltani AGD&A (SCC – Régie de contrôle de Bierset), Jan Maes ASV/NAVES (Grimaldi), Jeroen Defloog AGORIA (Daikin), Jessy Van Aert Essenscia (EVONIK), Jim Styleman CRNSP (AEB) & Essenscia (STYROLUTION), Johan Geerts CRSNP (Intris SA), Julie De Brabandere AGD&A (SCC – Central), Kim Van De Perre ASV/Naves (MSC), Kristin Van Kesteren-Stefan Régie portuaire d'Anvers, Luc Lammertyn Fedustria & VOKA (Sioen), Marc Staal Voka – KvK Limbourg (Scania), Marc Wouters Fédération pétrolière (Total), Paul Peeters VEA-CEB (Remant), Peter Tilleman AWDC Diamond Office, René Michiels CEB (DHL), Rik Uyttersprot Fevia (Unilever Belgium), Rudi Lodewijks AGD&A (Klama Hasselt) Sandrina De Prins AGD&A (DA EMT VILVOORDE), Serge Bosmans ASV (S5 North Europe), Sophie Verberckmoes Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann), Sophany Ramaen Secrétariat Forum National Stijn Op de Beeck Air Cargo Belgium (WFS), Sylvie Groeninck Fedustria, Theo Peeters VEA-CEB (Exsan), Tony Vanderheijden ABAS (PSA Antwerp SA), Walter Vandenhouste AGD&A (BUEK), William Sluys AGD&A (Région Bruxelles)</p>
EXCUSÉS	<p>Bart Cieters AGD&A (Division Automatisation), Bart Hebbelinck CEB (Citrosuco), Bart Van Geem AWC Diamond Office, Bart Witdouck Essenscia (EVONIK), Dirk Pottilius VOKA (Ziegler), Dirk Van Oosterwyck NAVES (CMACGM), Frederick Danneels NAVES (ICO) & SVBZ, Ilker-Selim Aydin AGD&A (Régie), Jan Van Wesemael VOKA (Alfaport), Johan Ghevaert NAVES (ICO) & SVBZ, Karen Wittock VEA-CEB (Remant), Klara Pasgang AGD&A (Service Automatisation), Kristien Cartuyvels AGD&A (SCC – Central) Nancy Smout KVBG (Katoennatie), Roger Beeckman AGD&A (Service Automatisation), Wendy Claus AGORIA (Honda), Wendy Saerens AGD&A (Régie)</p>
ABSENTS	<p>Abram Op de Beeck Essenscia (BASF), An Vanden Eynde AGD&A (Maintien et Innovations),</p>

Annemie Peeters Régie portuaire d'Anvers,
 Bart Keersmaekers NAVES (CMACGM),
 Bert Lenaerts VEA-CEB (CMC),
 Dana Peeters VOKA (Nike),
 Daniel Steylemans AGD&A (Région Bruxelles),
 Ellen Gelen Voka – KvK Limburg (Graco),
 Geert Callebaut AGORIA (Volvo),
 Gien-Kuo Wang (Maintien et Innovations),
 Jan Baeten FEB,
 Johan Peeters CEB (Herfurth),
 Johan Smits ASV/NAVES (BIM),
 Jurgen Hugh OMT (Organisation des Traffic Managers),
 Karel Van Gestel KBBS (Overseas),
 Katrien Vanlooche Agence pour le Commerce Extérieur,
 Kristof Vranckaert AGD&A (Maintien et Innovations),
 Laurence Baudesson Essenscia,
 Liesbet Franssen AGD&A (Maintien et Innovations),
 Manuella Merckx AWDC Diamond Office,
 Nadine Van Rompay VOKA (Seabridge),
 Olivier Schoenmaeckers VEA-CEB (CEB),
 Olivier Van Houdt AGD&A (EO&S/Législation douanière),
 Paul Hermans AGORIA (Atlas Copco),
 Pieter Haesaert AGORIA (C4T),
 Sara Ramos Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann),
 Sophie Leplae VOKA (THV),
 Stefan Vanrobaeys Fedustria (Baltagroup),
 Steven Michiels VOKA (ICO),
 Wesley De Visscher FEB

Point 1 à l'ordre du jour : Preuves alternatives en l'absence de message de sortie

Les points d'action suivants ont été réalisés :

- Transmettre les informations sur les preuves alternatives aux convenors (et à Walter Vanden Houde, BUEK) (Jan Van Wesemael)
- Transmettre les problèmes et les plaintes aux convenors dorothy.cardoen@minfin.fed.be & Jan.Robbroeckx@eu.umicore.com (membres du groupe de travail Sortie de marchandises)
- Discuter des procédures liées aux preuves alternatives à l'exportation (le Port Community System et l'approche adoptée aux Pays-Bas et en Allemagne) avec le Service Législation en vue de dégager une solution à ce problème persistant qui soit acceptable pour toutes les parties (Dorothy Cardoen)
- Dresser un inventaire des plaintes et des problèmes (convenors)
- Analyser la procédure relative aux documents de provision à Anvers (Dorothy Cardoen)

Les points suivants ont été abordés :

- Description des problèmes au bureau Zaventem (Dorothy Cardoen)
- Description du processus de sortie via APCS dans le port d'Anvers avec présentation en annexe (Dorothy Cardoen)
- Un schéma similaire à celui d'APCS à Anvers sera dressé pour le bureau Zaventem (voir action 1)
- L'objectif est d'avoir sous contrôle la livraison de la preuve de l'exportation au bureau Zaventem et ce, avant les vacances estivales (voir action 2)
- Description avec présentation (Dorothy Cardoen) de la réglementation actuelle au niveau des preuves alternatives où une distinction doit être opérée entre
 - o La simple exportation sans déclaration de transit
 - o L'exportation suivie par une déclaration de transit
- Dans le cas d'une exportation sans déclaration de transit, on fait référence à l'article 335 de l'Acte d'exécution (voir action 3)
- En outre, dans la présentation de Dorothy Cardoen, il est confirmé que la constatation d'exportation est surtout importante pour l'administration de la TVA qui, à cet égard, fait référence à un ensemble de preuves
- On discute de la possibilité par laquelle les entreprises OEA (y compris les expéditeurs en douane) peuvent fournir un fichier Excel à la douane avec les exportations dont la sortie n'a pas (encore) été constatée, et pour lesquelles la date d'exportation proprement dite peut entraîner des problèmes
- Non discuté mais bien communiqué par Jan Van Wesemael. Les expéditeurs en douane demandent de ne pas communiquer uniquement le numéro de la déclaration d'exportation - dans le cas de déclarations d'exportation non confirmées pour la sortie. Ils demandent à l'administration de communiquer également plusieurs autres données de la déclaration d'exportation. C'est par analogie avec une proposition du GT Régimes particuliers où des rapports périodiques seraient fournis aux entreprises OEA avec un aperçu des déclarations et la mention des données qui sont reprises dans certaines cases de la déclaration. Werner Rens s'en chargerait au sein de l'AGD&A (voir action 4).

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Une automatisation au bureau Zaventem pour réaliser le suivi de la confirmation d'exportation, à l'instar d'APCS à Anvers	AGD&A	30.06.2017
2. L'administration affecte du personnel supplémentaire au bureau Zaventem afin de résorber, avant les vacances estivales, le retard au niveau de la confirmation d'exportation	AGD&A Finances	30.03.2017

3. Parvenir à une approche uniforme pour les preuves alternatives en cas d'exportation avec Nathalie Delestienne, dirigeant Finances	Dorothy Cardoen	28.4.2017
4. Se concerter avec Werner Rens pour savoir si les entreprises OEA (y compris les expéditeurs en douane) peuvent recevoir un aperçu des déclarations d'exportation non confirmées pour la sortie avec la mention des données reprises dans certaines cases de la déclaration	Dorothy Cardoen	28.4.2017

Point 2 à l'ordre du jour : Consolidation

Les points d'action suivants ont été réalisés :

- Le groupe de travail Consolidation n'a pas encore démarré, mais les participants ont clairement l'intention de le faire prochainement (voir action 1).

Les points suivants ont été abordés :

- L'administration de la TVA (m. Marc Michiels dans un entretien avec Jan Robbroeckx) a communiqué qu'un projet d'instruction interne a été rédigé et dans lequel il est demandé aux agents contrôleurs :
 - o En cas de consolidation,
 - o d'également considérer une déclaration d'exportation déposée au bureau de douane d'un autre État membre que la Belgique
 - o comme un élément de preuve d'exportation
 - o si le vendeur démontre qu'il n'est pas (mais bien le consolidateur) responsable du dépôt de la déclaration d'exportation
 - o et à condition que ce soit plutôt exceptionnel que systématique
 - o et à condition que les données reprises sur la facture de vente correspondent à celles sur la déclaration d'exportation
- Jan Robbroeckx s'occupe du suivi (action 2)

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Se réunir pour faire le point sur le sujet « Consolidation »	Dorothy, Kristin Van Kesteren-Stefan (Régie portuaire d'Anvers) et John Kerkhof (Régie portuaire d'Anvers)	28.4.2017
2. Faire un état de la situation concernant la nouvelle instruction TVA	Jan Robbroeckx	28.4.2017

Point 3 à l'ordre du jour : Single Window

Les points d'action suivants ont été réalisés :

- Le comité de pilotage a donné son accord pour le lancement du groupe de travail Single Window

Les points suivants ont été abordés :

- Le nouveau groupe de travail se réunit le 28.2.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communiquer l'état de la situation du groupe de travail Single Window	Ilker Ayden	28.04.2017

Point 4 à l'ordre du jour : Autres points qui ont été abordés

- La procédure pratique pour la fourniture des marchandises de provision a été discutée et confirmée (Dorothy Cardoen)
- Le sujet « contrôles répétés » a été transféré au groupe de travail Mesures non fiscales (première réunion le lundi 20.2.2017)
- Concernant l'article 329 de l'AE, Els De Bruyn (Service EO&S – Expertise Législation et Réglementation – Division Législation douanière) a communiqué les informations suivantes :
 - par le passé, deux réunions communes avec les représentants des douanes et accises organisées par COM, à savoir le 05.07.16 et le 07.10.16.
 - le problème avec cet article est que les douanes et accises ont des objectifs différents. Les douanes souhaitent une facilitation maximale et pour les accises, il est important que les marchandises concernées aient effectivement quitté l'UE de sorte qu'aucune accise ne soit due.

- qu'a-t-on concrètement décidé après ces deux réunions ? **1)** que l'article 329, alinéa 8 de l'AE soit provisoirement supprimé. COM a repris cela dans son projet de proposition de modification de l'AE. Cependant aucune date exacte n'est encore prévue pour l'approbation de ce projet de proposition de modification de l'AE (date envisagée automne 2017 ?). **2)** il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour la discussion relative à la problématique de l'art. 329 de l'AE. Comme l'a déjà signalé madame Decubber, la Belgique n'est toutefois pas sélectionnée pour participer à ce groupe de travail. Les résultats de ce groupe de travail sont attendus en juin 2017. Par la suite, on examinera comment l'art. 329 de l'AE sera éventuellement adapté.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmettre l'état de la situation concernant l'application de l'article 329 de l'AE	Els De Bruyn	30.06.2017

La prochaine réunion aura lieu le 28.4.2017 à 10 h 00.